



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

LYON, le **13 OCT. 2008**
N° de dossier : MM VG – Dossier 2008-230
Destinataire : Maud MASSARDIER / Col Vincent GUILLOT
Téléphone : 04 72 84 37 24
Fax : 04 72 84 37 07
E-mail : mmaissardier@sdh69.fr

Monsieur le secrétaire général
Syndicat SUD des sapeurs-pompiers professionnels et
des personnels administratifs techniques et sociaux du
SDIS du Rhône
19 avenue Debourg
69007 LYON

Problématique SAL

Monsieur le secrétaire général,

Votre courrier en date du 23 septembre 2008 a retenu toute mon attention.

Dans un premier temps, je vous informe qu'une réponse à votre envoi du 4 juillet 2008 vous a été apportée le 8 septembre dernier.

Pour le reste, je vous signale que tous les stages plongée ont été organisés conformément à la réglementation en vigueur.

J'ai été amené, au cours de l'année 2008, à remettre à plat l'ensemble des règles liées à l'exercice de cette spécialité et j'ai demandé au directeur des groupements territoriaux et au chef du groupement centre, responsable du risque aquatique, de les mettre en application d'ici fin décembre.

L'évolution de cette spécialité ne pourra donc être constatée que début 2009.

Je vous prie d'accepter, monsieur le secrétaire général, mes salutations distinguées.

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental